

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N°38-2023	MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° CCAS 2023-04 – Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson – Lot n° 7 : Etanchéité – Avenant n° 1
-------------------------------	--

Le Président,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-22 ;

VU la délibération du Conseil d'administration n°20.12.02 en date du 09 décembre 2020, portant sur les délégations du Conseil d'administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n° 21-2023 en date du 12 juin 2023, attribuant le lot 7 : Etanchéité du marché de travaux d'extension de la résidence Jacques Bertrand à CLISSON, à la société TERRASSES A VIVRE, située 6 rue de Bruxelles, 44470 THOUARE SUR LOIRE ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le montant du marché ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant n° 1 au marché n° CCAS 2023-04 : Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot n° 7 : Etanchéité, selon le montant actualisé suivant :

Attributaire	Montant HT initia du marché	Montant HT avenant n°1	Montant HT actualisé du marché	% d'écart introduit par l'avenant
TERRASSES A VIVRE 6 rue de Bruxelles 44470 THOUARE SUR LOIRE	62 796,77 €	-4 099,32 €	58 697,45 €	6,53 %

Article 2. **CHARGE** la Directrice de la Résidence Jacques Bertrand, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du Service de gestion comptable du Vignoble de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 30 novembre 2023

Xavier Bonnet
Président

Décision transmise en Préfecture

Le **05 DEC. 2023**

Et affichée le **08 DEC. 2023**



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché CCAS 2023-04 - Extension de la résidence Jacques Bertrand à Clisson - Lot 7 : Etanchéité - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 05/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 05/12/2023

Numéro de l'acte : DEC38-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-264401555-20231130-DEC38-2023-CC

Date de décision : 30/11/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. Avenants